

Quatre-vingtième réunion du Comité permanent
23-25 mars 2021

Point 4 de l'ordre du jour

Exposé sur le travail du Bureau de l'inspecteur général*

Introduction – En 2020, le Bureau de l'inspecteur général a eu à faire face à un ensemble unique de défis liés à la pandémie mondiale de la COVID-19. Il a continué à s'acquitter de son mandat et s'est efforcé d'appliquer la [Politique du HCR sur le contrôle indépendant](#), en s'adaptant et en ayant recours, dans la mesure du possible, aux méthodes de fonctionnement à distance. Dans le même temps, le confinement et les restrictions de voyage ont imposé des limites à la communauté des personnes travaillant pour le contrôle indépendant, en termes de qualité du contrôle, d'assurance et d'enquêtes menées par les fournisseurs de services de contrôle indépendant.

Coordination pour le contrôle indépendant – Le Bureau de l'inspecteur général coordonne les activités de contrôle indépendant pour le HCR. Il assure la cohérence entre les diverses entités de contrôle et effectue une méta-analyse des conclusions dégagées à l'issue du contrôle. Le Service de contrôle stratégique du Bureau de l'inspecteur général s'acquitte de ces responsabilités par la coordination des activités des fournisseurs de services de contrôle ; la gestion et l'analyse des rapports de contrôle ; la fourniture du service de secrétariat au Comité d'audit et de contrôle indépendant ; l'appui en matière de liaison au Corps commun d'inspection du système des Nations Unies ; et l'appui au Service d'audit interne du HCR, fourni par le Bureau des services de contrôle interne.

Audit interne – Le Bureau de l'inspecteur général joue le rôle d'interface entre le HCR et le Service d'audit du HCR au Bureau des services de contrôle interne. Il facilite la coordination entre le Service d'audit, les dirigeants et les opérations du HCR. Malgré la pandémie de la COVID-19, le Service d'audit a appliqué dans une large mesure son plan par des moyens à distance. Le nombre de missions d'audit a cependant été réduit par rapport à ce qui avait été prévu, passant de 26 à 18.

Examen de l'assurance qualité par le Bureau de l'inspecteur général – Pendant la période couverte, le Bureau de l'inspecteur général a commandé deux examens proactifs des risques et de l'assurance sur la réponse à la COVID-19 : un examen des dépenses opérationnelles du HCR et un examen des dépenses des partenaires d'exécution. Le travail y relatif se poursuit en 2021. Le Bureau de l'inspecteur général continue de publier à l'issue de ses enquêtes des rapports mettant en cause la gestion. Le nombre de ces rapports est passé de 8 en 2016 à 17 en 2018 et 2019. En 2020, il a plus que doublé pour atteindre 40. Ces rapports sont adressés à l'équipe dirigeante sur les domaines de faiblesse et de défaillance systémiques, identifiés lors des enquêtes. Des 40 publiés en 2020, moins de la moitié (16) porte sur la fraude avec des implications financières, suivi par la violation du règlement ou les lacunes dans le processus (8), les ressources humaines (7), le harcèlement sexuel (4), l'exploitation et les abus sexuels (2), et autres (3).

Plaintes – Au cours des cinq dernières années, le nombre de plaintes liées à l'inconduite a augmenté, passant de 399 en 2016, 664 en 2017, à 1 186 en 2018 et à 1 226 en 2019. En 2020, le rapport sur les plaintes a subi les effets de la pandémie de la COVID-19 ayant entraîné une baisse de 7 % à 1 146. Compte tenu de l'augmentation du nombre de plaintes en fin 2020, le Bureau de l'inspecteur général prévoit entre 1 200 et 1 400 plaintes pour inconduites en 2021. Comme en 2019, les trois principales catégories de plaintes pour inconduite en 2020 sont les suivantes : i) fraude avec implications financières ; ii) exploitation et abus sexuels¹ ; et iii) fraude relative à la détermination du statut de réfugié et à la réinstallation. Des 1 146 plaintes en 2020, 44 % mettent en cause le personnel du HCR ; 32 % le personnel des partenaires d'exécution et 24 % d'autres personnes, gardant des proportions similaires à celles enregistrées en 2019².

* Les éléments de cet exposé ont été révisés le 9 mars pour inclure des modifications de dates sous les points "Plaintes" et Enquêtes".

¹ Cette catégorie comprend les plaintes avec ou sans victime identifiable ou identifiée. Environ 80 % d'allégations d'exploitation sexuelle avec des victimes identifiées ou identifiables mettent en cause le personnel des partenaires d'exécution.

² La catégorie « autres personnes » comprend les entrepreneurs, les autorités nationales, le personnel de fournisseurs.

Enquêtes – Pendant la période couverte, le Service des enquêtes a ouvert des enquêtes sur 142 personnes³ et a finalisé 130 rapports d'enquête⁴, dont 55 % (71 des 130) étaient étayés par des preuves. Le même taux a été enregistré en 2019 (90 des 164). Le nombre de rapports d'enquête sur le personnel du HCR transmis par le Bureau de l'inspecteur général à la Division des ressources humaines aux fins de mesures disciplinaires ou administratives a augmenté, passant de 31 en 2016, 61 en 2017, 64 en 2018 et à 85 en 2019. En 2020, le nombre de rapports était de 68 (54 mettant en cause des membres du personnel et 14 des membres concernés du personnel associé du HCR).

Travail du Bureau de l'inspecteur général en matière de politique – Dans le cadre de la transformation du HCR, le Bureau de l'inspecteur général facilitera le réalignement des activités des fournisseurs de services de contrôle indépendant et travaillera avec les nouveaux bureaux régionaux décentralisés pour développer leurs fonctions de contrôle. Il a constamment fourni des conseils et de l'appui à l'administration pour la réforme de la réponse en matière d'intégrité au HCR. Sous réserve d'un réajustement des ressources avant la mise en œuvre, le Bureau de l'inspecteur général jouera un rôle plus important dans processus de protection contre les représailles, et concernant la ligne d'assistance.

Renforcement du Bureau de l'inspecteur général – Le Bureau de l'inspecteur général continue d'investir dans des mesures visant à renforcer ses fonctions. En 2020, le Service des enquêtes a finalisé les procédures opérationnelles permanentes internes, relatives au processus d'évaluation initiale, ainsi que celles relatives à l'application de l'approche centrée sur la victime à son travail d'enquête. Celles-ci sont alignées sur la [Politique relative à l'approche centrée sur la victime dans la réponse du HCR aux inconduites sexuelles](#). Si le Service des enquêtes a également mis en œuvre la majorité des recommandations faites à l'issue de l'évaluation par les pairs, effectuée en 2019 par le Service des enquêtes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), celles comportant d'importantes implications en termes de ressources demeurent en suspens. Le Bureau de l'inspecteur général a également amélioré ses outils numériques d'enquête, avec notamment la mise à niveau complète de i-Sight, son logiciel de gestion des plaintes, et le renforcement de sa capacité numérique en matière médico-légale.

Ressources du Bureau de l'inspecteur général – Compte tenu de la pandémie de la COVID-19 et de son impact sur les financements, le Bureau de l'inspecteur général et les autres fonctions de contrôle ont subi une diminution de ressources de 5 % en 2021, ce qui a entraîné des changements au niveau de la structure des effectifs, affectant particulièrement le Service de contrôle stratégique. Le recrutement du Chef de service, poste vacant depuis novembre 2020, est actuellement en train d'être finalisé. Sous réserve de la disponibilité des ressources dans l'avenir, le Bureau de l'inspecteur général, en particulier le Service des enquêtes, renforcera sa présence sur le terrain, afin de répondre aux allégations d'une manière plus efficace et en temps utile.

Sensibilisation et formation – Pendant la pandémie de la COVID-19, le Service des enquêtes a exploré les voies alternatives de sensibilisation et de formation du personnel du HCR et de ses partenaires d'exécution. Il a présenté six exposés virtuels au personnel du HCR couvrant six régions. En outre, il a investi des ressources dans la mise au point d'un module de formation pour les partenaires sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, devant être finalisé vers la fin du premier trimestre de 2021. Cet effort traduit l'engagement du HCR dans le cadre du rôle du Haut Commissaire en tant que Champion du Comité permanent interorganisations sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en 2020. Le Service des enquêtes a également organisé à l'intention de son personnel une série de formations sur les enquêtes.

HCR, 9 mars 2021

³ Des 142 personnes, 120 font partie du personnel du HCR, 9 du personnel de partenaires d'exécution et 5 d'autres types de personnel.

⁴ Des 130 rapports, 120 mettent en cause le personnel du HCR, 7 le personnel de partenaires d'exécution et 3 d'autres types de personnel